

CM 09-12-2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 07 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue.

Etaient présents : M. Delrue, Mme Lemaître, M. Fourrier, Mme Reynaert, M. Gardon, Mme Alexandre, M. Turbant, Mme Boché, M. Vandermolen.

Absents excusés : M. M. Fauquembergue donne pouvoir à M. Fourrier ; Mme Castain donne pouvoir à Mme Reynaert ; Mme Feret donne pouvoir à M. Delrue ;

Absent : M. Fares

Secrétaire de séance : M. Vandermolen

Début de la séance à 19 h 10 suivant l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour le point 5°) B augmentation des tarifs d'accueil de loisirs

01°) Modification du compte-rendu du 16/11/2017, concernant la Taxe d'Aménagement ;

Monsieur le Maire demande la modification du compte-rendu du 16/11/2017, concernant la Taxe d'Aménagement, en remplaçant le terme : totalement par sans exonération.

02°) Projet Ecole et Alsh, validation des plans ;

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, valident les plans de l'architecte. 13 voix pour.

L'estimation du coût des travaux s'élèvent à :

- programme 1 : 229 356.19 € HT, pour l'Alsh ;
- programme 2 : 260 226.74 € HT pour les écoles.

03°) Délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer les Permis de construire ;

Les membres du Conseil après en avoir délibéré autorisent Monsieur le Maire à déposer les permis de construire pour le projet Ecoles et Alsh, et votent 13 voix pour.

04°) Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander les subventions ;

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Maire à demander les subventions pour le projet Ecoles et Alsh, 13 voix pour.

05°) Avenant de la convention Léo Lagrange ;

Le centre Léo Lagrange présente son avenant n° 2 pour la période du 01 janvier 2018 au 31 Août 2018, pour un coût de 33 872.17 € TTC, un complément d'information sera demandé à Mme Lebreton afin de revoir les tarifs de l'avenant.

05°) B Augmentation des tarifs Alsh ;

Tarifs des vacances pour habitants Allonville et enfants scolarisés dans la Commune (journée);

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Quotient familial de 0 à 950	7,80 €	9,00 €
Quotient familial de 951 à 1358	8,85 €	10,10 €
Quotient familial de 1359 et +	9,90 €	11,35 €

Tarifs vacances extérieurs (journée)

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Quotient familial de 0 à 950	10,10 €	12,10 €
Quotient familial de 951 à 1358	11,15 €	13,35 €
Quotient familial de 1359 et +	12,20 €	14,60 €

Tarifs périscolaire (retour à un tarif à ½ heure)

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Quotient familial de 0 à 950	0,44 €	0,52 €
Quotient familial de 951 à 1358	0,56 €	0,66 €
Quotient familial de 1359 et +	0,68 €	0,80 €

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, votent pour ces tarifs, à compter du 01 janvier 2018, 13 voix pour et votent pour un retour au tarif à la ½ heure 12 voix pour et 1 contre.

06°) Prolongation de l'accueil périscolaire du mercredi ;

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, décident de maintenir l'accueil du périscolaire le mercredi matin et votent 13 voix pour.

07°) Décision modificative n°2 (salaire des employés chapitre 012) ;

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Au chapitre 011, article 678 : - 2000.00 €

Au chapitre 012, article 6411 : + 2000.00 €

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, approuvent cette décision modificative N° 2, votent 13 voix pour.

08°) Chèques cadeaux pour le Noël des employés ;

Les membres du Conseil proposent des cartes cadeaux de Noël, d'un montant de 30 € pour les 5 employés communaux.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, approuvent cette décision, 13 voix pour.

09°) Convention SACPA (fourrière animale) ;

Les membres du Conseil reportent ce point au prochain Conseil Municipal, en attendant la décision d'Amiens-Métropole de prendre cette compétence par le biais de la centrale d'achat.

10) Questions et informations diverses ;

Les limiteurs de puissance de l'éclairage public, nous font constater une baisse importante du coût sur les factures d'octobre,

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance à 21 h 00.